

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 14 février 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 11 février 2013

2013 DASES 50 G Signature d'un contrat de transaction avec la société Domino Assist'M Paris, concernant les dépenses relatives à des prestations régulières et occasionnelles d'accompagnement de jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance du département de Paris.

M. Romain LEVY, rapporteur.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment le livre II, article L.3213-5;

Vu le projet de délibération en date du 29 janvier 2013, par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, lui demande l'autorisation de signer un contrat de transaction avec la société Domino Assist'M Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Romain LEVY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris, est autorisé à signer avec la société Domino Assist'M Paris le contrat de transaction joint au projet de délibération, en vue du règlement du litige relatif au paiement de prestations réalisées durant la première période d'exécution des marchés de prestations d'accompagnement dont cette société a été titulaire ;

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du Département de Paris au chapitre 67, article 678, rubrique 51, du budget de fonctionnement pour l'année 2013, sous réserve de la décision de financement.